

Journals

No. 69

Thursday, February 27, 2003

10:00 a.m.

Journaux

N^o 69

Le jeudi 27 février 2003

10 heures

PRAYERS

PRIÈRE

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

TABLING OF DOCUMENTS

DÉPÔT DE DOCUMENTS

The Speaker laid upon the Table, — Report of the Federal Electoral Boundaries Commission for Nova Scotia 2003, pursuant to the Electoral Boundaries Readjustment Act, R.S. 1985, c. E-3, sbs. 21(1). — Sessional Paper No. 8560-372-459-07. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs*)

Le Président dépose sur le Bureau, — Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la Nouvelle-Écosse 2003, conformément à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, L.R. 1985, ch. E-3, par. 21(1). — Document parlementaire n^o 8560-372-459-07. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*)

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Regan (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— Nos. 372-1003 to 372-1007 concerning the Steven Truscott case. — Sessional Paper No. 8545-372-23-05;

— n^{os} 372-1003 à 372-1007 au sujet de l'affaire Steven Truscott. — Document parlementaire n^o 8545-372-23-05;

— Nos. 372-1012 to 372-1019, 372-1030 and 372-1037 concerning marriage. — Sessional Paper No. 8545-372-40-05;

— n^{os} 372-1012 à 372-1019, 372-1030 et 372-1037 au sujet du mariage. — Document parlementaire n^o 8545-372-40-05;

— Nos. 372-1038, 372-1042, 372-1043, 372-1047, 372-1054 and 372-1055 concerning the Canadian Charter of Rights and Freedoms. — Sessional Paper No. 8545-372-44-05;

— n^{os} 372-1038, 372-1042, 372-1043, 372-1047, 372-1054 et 372-1055 au sujet de la Charte canadienne des droits et libertés. — Document parlementaire n^o 8545-372-44-05;

— Nos. 372-1058 and 372-1134 concerning the fishing industry. — Sessional Paper No. 8545-372-22-08;

— n^{os} 372-1058 et 372-1134 au sujet de l'industrie de la pêche. — Document parlementaire n^o 8545-372-22-08;

— Nos. 372-1117, 372-1118 and 372-1133 concerning stem cell research. — Sessional Paper No. 8545-372-14-28.

— n^{os} 372-1117, 372-1118 et 372-1133 au sujet de la recherche sur les cellules souches. — Document parlementaire n^o 8545-372-14-28.

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Sorenson (Crowfoot), from the Standing Committee on Justice and Human Rights, presented the Second Report of the Committee (extension of time to consider Bill C-231, An Act to amend the Divorce Act (limits on rights of child access by sex offenders)). — Sessional Paper No. 8510-372-40.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 3 and 23*) was tabled.

Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), from the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented the Second Report of the Committee (amendments to the Order of reference). — Sessional Paper No. 8510-372-41.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 6 and 7*) was tabled.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Godin (Acadie—Bathurst), seconded by Mr. Comartin (Windsor—St. Clair), Bill C-406, An Act to amend the Employment Insurance Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

MOTIONS

By unanimous consent, it was resolved, — That the Second Report of the Special Committee on Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons, presented earlier today, be concurred in.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

- by Mr. Borotsik (Brandon—Souris), one concerning national parks (No. 372-1183) and one concerning pornography (No. 372-1184);
- by Mr. Goldring (Edmonton Centre-East), one concerning stem cell research (No. 372-1185);
- by Mr. Szabo (Mississauga South), one concerning stem cell research (No. 372-1186).

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration at report stage of Bill C-13, An Act respecting assisted human reproduction, as reported by the Standing Committee on Health with amendments;

And of the motions in Group No. 6 (Motions Nos. 92 to 94, 96, 98 to 100 and 103 to 106).

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Sorenson (Crowfoot), du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, présente le deuxième rapport de ce Comité (prolongation du délai pour étudier le projet de loi C-231, Loi modifiant la Loi sur le divorce (restriction des droits d'accès des délinquants sexuels)). — Document parlementaire n° 8510-372-40.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions nos 3 et 23*) est déposé.

M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présente le deuxième rapport de ce Comité (modifications à l'ordre de renvoi). — Document parlementaire n° 8510-372-41.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions nos 6 et 7*) est déposé.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Godin (Acadie—Bathurst), appuyé par M. Comartin (Windsor—St. Clair), le projet de loi C-406, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est résolu, — Que le deuxième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

- par M. Borotsik (Brandon—Souris), une au sujet des parcs nationaux (n° 372-1183) et une au sujet de la pornographie (n° 372-1184);
- par M. Goldring (Edmonton-Centre-Est), une au sujet de la recherche sur les cellules souches (n° 372-1185);
- par M. Szabo (Mississauga-Sud), une au sujet de la recherche sur les cellules souches (n° 372-1186).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, dont le Comité permanent de la santé a fait rapport avec des amendements;

Et des motions du groupe n° 6 (motions nos 92 à 94, 96, 98 à 100 et 103 à 106).

Group No. 6

Motion No. 92 of Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Merrifield (Yellowhead), — That Bill C-13 be amended by adding after line 35 on page 28 the following new clause:

“59.1 Equivalency and enforcement agreements shall be subject to the following safeguards:

(a) the Minister shall be accountable to Parliament for all equivalency and enforcement agreements;

(b) the public shall be actively consulted on draft agreements before they are finalized;

(c) the draft agreements, together with the comments made by the public, shall be tabled in both Houses of Parliament for comments and recommendations;

(d) the text of all final agreements shall be included in the public information registry established by this Act;

(e) all agreements shall be subject to termination or revocation upon reasonable written notice given by either party;

(f) the Minister may intervene under a saving clause that would enable him or her to take any action deemed necessary for the administration or enforcement of the Act;

(g) five years after this section comes into force, and at the end of each subsequent period of five years, a committee of the House of Commons, of the Senate or of both Houses of Parliament is to be designated or established for the purpose of reviewing this Act; and

(h) as a condition precedent to the signing of an agreement, a government that enters into an agreement with the federal government must agree to comply with the same reporting requirements that apply at the federal level. The other government must also agree to transmit the related data to the Agency for inclusion in the federal personal health information registry and the public information registry.”

Motion No. 94 of Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Merrifield (Yellowhead), — That Bill C-13, in Clause 65, be amended

(a) by replacing line 4 on page 30 with the following:

“(c) for the purposes of section 10,”

(b) by replacing line 8 on page 30 with the following:

“(d) specify-”

Motion No. 96 of Ms. McLellan (Minister of Health), seconded by Mr. Kilgour (Secretary of State (Asia-Pacific)), — That Bill C-13, in Clause 65, be amended by adding after line 15 on page 31 the following:

“(s.1) respecting the notification of the Agency under subsection 15(3.1);”

Motion No. 98 of Ms. McLellan (Minister of Health), seconded by Mr. Kilgour (Secretary of State (Asia-Pacific)), — That Bill C-13, in Clause 66, be amended by replacing line 22 on page 32 with the following:

Groupe n° 6

Motion n° 92 de M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Merrifield (Yellowhead), — Que le projet de loi C-13 soit modifié par adjonction, après la ligne 30, page 28, du nouvel article suivant :

« 59.1 Les accords d'équivalence et d'application sont soumis aux mécanismes de contrôle suivants :

a) le ministre doit rendre compte au Parlement de tous les accords d'équivalence et d'application;

b) le public doit être consulté activement au sujet des projets d'accord avant l'établissement du texte définitif;

c) les projets d'accord, accompagnés des observations faites par le public, doivent être déposés devant les deux chambres du Parlement pour leurs commentaires et recommandations;

d) le texte des accords définitifs doit être versé au registre public prévu par la présente loi;

e) les accords peuvent prendre fin ou être révoqués sur préavis raisonnable de l'une ou l'autre partie donné par écrit;

f) le ministre est habilité à intervenir aux termes d'une disposition d'exemption lui permettant de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre et au contrôle d'application de la présente loi;

g) cinq ans après l'entrée en vigueur du présent article, et à intervalles de cinq ans par la suite, le comité de la Chambre des communes, du Sénat ou des deux chambres désigné ou constitué à cette fin entreprend l'examen de la présente loi;

h) à titre de condition préalable à la signature de l'accord, tout gouvernement qui conclut un accord avec le gouvernement fédéral doit accepter de se conformer aux mêmes exigences en matière de rapport qu'au palier fédéral et de transmettre les renseignements connexes à l'Agence pour inscription au registre fédéral sur les renseignements médicaux personnels et au registre public. »

Motion n° 94 de M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Merrifield (Yellowhead), — Que le projet de loi C-13, à l'article 65, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 4, page 30, de ce qui suit :

« c) désignant, pour l'application de l'article 10, les activités réglementées ou »

b) par substitution, aux lignes 7 et 8, page 30, de ce qui suit :

« d) précisant telle partie ou proportion du génome »

Motion n° 96 de M^{me} McLellan (ministre de la Santé), appuyée par M. Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique)), — Que le projet de loi C-13, à l'article 65, soit modifié par adjonction, après la ligne 20, page 31, de ce qui suit :

« s.1) concernant la notification de l'Agence au titre du paragraphe 15(3.1); »

Motion n° 98 de M^{me} McLellan (ministre de la Santé), appuyée par M. Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique)), — Que le projet de loi C-13, à l'article 66, soit modifié par substitution, à la ligne 27, page 32, de ce qui suit :

“Parliament shall be referred to the appropriate”

Motion No. 99 of Ms. McLellan (Minister of Health), seconded by Mr. Kilgour (Secretary of State (Asia-Pacific)), — That Bill C-13, in Clause 66, be amended by replacing, in the French version, lines 32 to 43 on page 32 and lines 1 to 9 on page 33 with the following:

“(2.1) Pour l'application du paragraphe (2), le comité compétent de la Chambre des communes est le Comité permanent de la santé ou, à défaut, le comité compétent de la Chambre.

(3) Le règlement ne peut être pris avant le premier en date des jours suivants :

- a) le trentième jour de séance suivant le dépôt;
- b) le cent soixantième jour civil suivant le dépôt;
- c) le lendemain du jour où le comité de chaque chambre du Parlement a présenté son rapport.

(4) Le ministre tient compte de tout rapport établi au titre du paragraphe (2). S'il n'est pas donné suite à l'une ou l'autre des recommandations que contient un rapport, le ministre dépose à la chambre d'où provient celui-ci une déclaration motivée à cet égard.”

Motion No. 93 of Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Merrifield (Yellowhead), — That Bill C-13, in Clause 66, be amended by deleting lines 9 to 12 on page 33.

Motion No. 100 of Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Merrifield (Yellowhead), — That Bill C-13, in Clause 68, be amended by adding after line 40 on page 33 the following:

“(2.1) Notwithstanding subsection (2), any such agreement must be renewed whenever there is a change in any relevant federal or provincial legislation.”

Motion No. 103 of Mr. Merrifield (Yellowhead), seconded by Mr. Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby), — That Bill C-13, in Clause 71, be amended by deleting lines 5 to 12 on page 35.

Motion No. 104 of Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Merrifield (Yellowhead), — That Bill C-13, in Clause 71, be amended by replacing line 6 on page 35 with the following:

“person who undertakes or continues to undertake a specific controlled activity with no change in scope or purpose”

Motion No. 105 of Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Merrifield (Yellowhead), — That Bill C-13, in Clause 71, be amended by replacing line 12 on page 35 with the following:

“until a day fixed by the regulations. Once sections 10 to 13 are in force, changes in the scope or purpose of such controlled activity shall require a licence.”

« (2) Le comité compétent, d'après le »

Motion n° 99 de M^{me} McLellan (ministre de la Santé), appuyée par M. Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique)), — Que le projet de loi C-13, à l'article 66, soit modifié par substitution, dans la version française, aux lignes 32 à 43, page 32, et aux lignes 1 à 9, page 33, de ce qui suit :

« (2.1) Pour l'application du paragraphe (2), le comité compétent de la Chambre des communes est le Comité permanent de la santé ou, à défaut, le comité compétent de la Chambre.

(3) Le règlement ne peut être pris avant le premier en date des jours suivants :

- a) le trentième jour de séance suivant le dépôt;
- b) le cent soixantième jour civil suivant le dépôt;
- c) le lendemain du jour où le comité de chaque chambre du Parlement a présenté son rapport.

(4) Le ministre tient compte de tout rapport établi au titre du paragraphe (2). S'il n'est pas donné suite à l'une ou l'autre des recommandations que contient un rapport, le ministre dépose à la chambre d'où provient celui-ci une déclaration motivée à cet égard. »

Motion n° 93 de M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Merrifield (Yellowhead), — Que le projet de loi C-13, à l'article 66, soit modifié par suppression des lignes 10 à 12, page 33.

Motion n° 100 de M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Merrifield (Yellowhead), — Que le projet de loi C-13, à l'article 68, soit modifié par adjonction, après la ligne 38, page 33, de ce qui suit :

« (2.1) Malgré le paragraphe (2), l'accord doit être renouvelé lorsqu'une loi fédérale ou provinciale pertinente est modifiée. »

Motion n° 103 de M. Merrifield (Yellowhead), appuyé par M. Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby), — Que le projet de loi C-13, à l'article 71, soit modifié par suppression des lignes 7 à 14, page 35.

Motion n° 104 de M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Merrifield (Yellowhead), — Que le projet de loi C-13, à l'article 71, soit modifié par substitution, aux lignes 8 à 10, page 35, de ce qui suit :

« ne qui exerce ou continue d'exercer une activité réglementée particulière au moins une fois au cours de l'année précédant l'entrée en vigueur de ces articles sans en changer la portée ou l'objectif peut »

Motion n° 105 de M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Merrifield (Yellowhead), — Que le projet de loi C-13, à l'article 71, soit modifié par substitution, à la ligne 14, page 35, de ce qui suit :

« d'une autorisation. Dès l'entrée en vigueur des articles 10 à 13, toute modification à la portée ou à l'objectif de l'activité réglementée devra faire l'objet d'une autorisation. »

Motion No. 106 of Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Merrifield (Yellowhead), — That Bill C-13, in Clause 71, be amended by replacing line 12 on page 35 with the following:

“until 90 days after the coming into force of this Act.”

The debate continued on the motions in Group No. 6.

The question was put on Motions Nos. 92 and 94 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded divisions were deferred.

The question was put on Motion No. 96 and it was agreed to.

The question was put on Motion No. 98 and it was agreed to.

The question was put on Motion No. 99 and it was agreed to.

The question was put on Motions Nos. 93, 100 and 103 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded divisions were deferred.

Group No. 2

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 13, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing lines 29 and 30 on page 4 with the following:

“(a) create a human clone by using any technique, or transplant a human clone into a human being or into any non-human life form or artificial device;”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 14, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing line 32 on page 4 with the following:

“purpose other than human reproduction”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 16, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing lines 35 and 36 on page 4 with the following:

“(c) create an embryo from a cell or part”

Mr. Kenney (Calgary Southeast), seconded by Mr. Merrifield (Yellowhead), moved Motion No. 17, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by adding after line 5 on page 5 the following:

“(d.1) experiment on or harvest an embryo;”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 18, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing lines 6 and 7 on page 5 with the following:

“(e) perform any procedure or provide,”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 20, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by adding after line 20 on page 5 the following:

Motion n° 106 de M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Merrifield (Yellowhead), — Que le projet de loi C-13, à l'article 71, soit modifié par substitution, aux lignes 11 et 12, page 35, de ce qui suit :

« l'exercer par la suite, mais au plus tard jusqu'au quatre-vingt-dixième jour suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, et utiliser l'établissement »

Le débat se poursuit sur les motions du groupe n° 6.

Les motions n°s 92 et 94 sont mises aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

La motion n° 96, mise aux voix, est agréée.

La motion n° 98, mise aux voix, est agréée.

La motion n° 99, mise aux voix, est agréée.

Les motions n°s 93, 100 et 103 sont mises aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

Groupe n° 2

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 13, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par substitution, aux lignes 33 et 34, page 4, de ce qui suit :

« a) créer un clone humain par quelque technique que ce soit, ou le transplanter dans un être humain, une autre forme de vie ou un dispositif artificiel; »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 14, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par substitution, à la ligne 36, page 4, de ce qui suit :

« que la procréation ou que »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 16, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par substitution, aux lignes 39 et 40, page 4, de ce qui suit :

« c) créer un embryon à partir de tout ou partie »

M. Kenney (Calgary-Sud-Est), appuyé par M. Merrifield (Yellowhead), propose la motion n° 17, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par adjonction, après la ligne 6, page 5, de ce qui suit :

« d.1) prélever un embryon ou le soumettre à l'expérimentation; »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 18, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par substitution, aux lignes 7 et 8, page 5, de ce qui suit :

« e) accomplir un acte ou fournir, prescrire ou »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 20, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par adjonction, après la ligne 22, page 5, de ce qui suit :

“(g.1) transplant a sperm, ovum, embryo or foetus of a human being into a non-human life form;”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 21, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing lines 21 and 22 on page 5 with the following:

“(h) make use of any human reproductive”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 22, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing lines 27 to 31 on page 5 with the following:

“life form;

(j) create a hybrid for the purpose of reproduction, or transplant a hybrid into either a human being or a non-human life form; or

(k) clone a human embryo for research or human reproductive purposes.”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 23, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing lines 27 to 31 on page 5 with the following:

“life form;

(j) create a hybrid for the purpose of reproduction, or transplant a hybrid into either a human being or a non-human life form; or

(k) combine any part or any proportion of the human genome with any part of the genome of a non-human species.”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 24, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing lines 27 to 31 on page 5 with the following:

“life form;

(j) create a hybrid for the purpose of reproduction, or transplant a hybrid into either a human being or a non-human life form; or

(k) cryogenically store embryos once ova storage techniques are perfected to at least the same survival rate of stored *in vitro* embryos.”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 26, — That Bill C-13, in Clause 5, be amended by replacing lines 28 and 29 on page 5 with the following:

“(j) create a hybrid or transplant a hybrid into”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 27, — That Bill C-13 be amended by adding after line 37 on page 5 the following new clause:

“5.1 No person shall create human reproductive material by the process of parthenogenesis or a similar process.”

« g.1) transplanter l'ovule, le spermatozoïde, l'embryon ou le foetus d'un être humain dans une autre forme de vie; »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 21, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par substitution, aux lignes 23 et 24, page 5, de ce qui suit :

« h) utiliser du matériel reproductif humain ou »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 22, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par adjonction, après la ligne 34, page 5, de ce qui suit :

« k) cloner un embryon humain à des fins de recherche ou de procréation. »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 23, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par adjonction, après la ligne 34, page 5, de ce qui suit :

« k) combiner une partie ou une proportion du génome humain avec une partie du génome d'une autre espèce. »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 24, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par adjonction, après la ligne 34, page 5, de ce qui suit :

« k) conserver les embryons par cryogénie, si les techniques de conservation des ovules sont assez perfectionnées pour que leur taux de survie après conservation soit au moins aussi élevé que celui des embryons *in vitro* ainsi conservés. »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 26, — Que le projet de loi C-13, à l'article 5, soit modifié par substitution, aux lignes 31 et 32, page 5, de ce qui suit :

« j) créer ou transplanter un hybride dans un être »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 27, — Que le projet de loi C-13 soit modifié par adjonction, après la ligne 40, page 5, du nouvel article suivant :

« 5.1 Nul ne peut créer de matériel reproductif humain par parthénogénèse ou au moyen d'un processus semblable. »

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 40, — That Bill C-13 be amended by adding after line 23 on page 7 the following new clause:

“9.1 For greater certainty, therapeutic cloning, also referred to as “somatic cell nuclear transfer”, is prohibited.”

Mr. Szabo (Mississauga South), seconded by Mr. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), moved Motion No. 47, — That Bill C-13 be amended by deleting Clause 11.

Debate arose on the motions in Group No. 2.

The attention of the Speaker was drawn to the lack of a quorum and, fewer than 20 Members having been counted, pursuant to Standing Order 29(3), the bells were rung to call in the Members.

After one minute, a quorum was found.

The House resumed consideration at report stage of Bill C-13, An Act respecting assisted human reproduction, as reported by the Standing Committee on Health with amendments;

And of the motions in Group No. 2 (Motions Nos. 13, 14, 16 to 18, 20 to 24, 26, 27, 40 and 47).

The debate continued on the motions in Group No. 2.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That if a recorded division is requested on Monday, March 17, 2003, on Ways and Means motion No. 2, it shall be deemed deferred until Tuesday, March 18, 2003, at the expiry of the time provided for Government Orders.

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Graham (Minister of Foreign Affairs) laid upon the Table, — Document entitled “Non-Paper: Ideas on Bridging the Divide”. — Sessional Paper No. 8530-372-5.

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration of the amendments made by the Senate to Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport.

Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons) for Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Thibault (Minister of Fisheries

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 40, — Que le projet de loi C-13 soit modifié par adjonction, après la ligne 21, page 7, du nouvel article suivant :

« 9.1 Il demeure entendu qu'il est interdit d'effectuer du clonage thérapeutique, également connu comme le processus de transfert du noyau d'une cellule somatique. »

M. Szabo (Mississauga-Sud), appuyé par M. Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot), propose la motion n° 47, — Que le projet de loi C-13 soit modifié par suppression de l'article 11.

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 2.

Il est signalé au Président qu'il n'y a pas quorum et, moins de 20 députés étant comptés, conformément à l'article 29(3) du Règlement, la sonnerie d'appel des députés se fait entendre.

Après une minute, le quorum est atteint.

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, dont le Comité permanent de la santé a fait rapport avec des amendements;

Et des motions du groupe n° 2 (motions nos 13, 14, 16 à 18, 20 à 24, 26, 27, 40 et 47).

Le débat se poursuit sur les motions du groupe n° 2.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que si un vote par appel nominal est demandé, le lundi 17 mars 2003, sur la motion des voies et moyens n° 2, il soit réputé différé jusqu'au mardi 18 mars 2003, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Graham (ministre des Affaires étrangères) dépose sur le Bureau, — Document intitulé « Non-document : Idées pour combler le fossé ». — Document parlementaire n° 8530-372-5.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport.

M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), au nom de M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Thibault (ministre des

and Oceans), moved, — That the amendments made by the Senate to Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport, be now read a second time and concurred in.

Debate arose thereon.

The question was put on the motion and it was agreed to.

The Order was read for the third reading of Bill C-15, An Act to amend the Lobbyists Registration Act.

Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development) for Mr. Rock (Minister of Industry), seconded by Mr. Thibault (Minister of Fisheries and Oceans), moved, — That the Bill be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

The question was put on the motion and, by unanimous consent, the recorded division was deferred until Tuesday, March 18, 2003, at the expiry of the time provided for Government Orders.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Cauchon (Minister of Justice), seconded by Mr. Thibault (Minister of Fisheries and Oceans), — That Bill C-20, An Act to amend the Criminal Code (protection of children and other vulnerable persons) and the Canada Evidence Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights.

The debate continued.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:30 p.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. Bigras (Rosemont—Petite-Patrie), seconded by Ms. Girard-Bujold (Jonquière), moved, — That in the opinion of this House, the government should take the necessary steps to ratify the Cartagena Protocol on Biosafety. (*Private Members' Business M-239*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

MESSAGES FROM THE SENATE

A Message was received from the Senate as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Standing Joint Committee on the Library of Parliament, when and if the Committee is formed, has been authorized to examine the expenditures set out in Parliament Vote 10 of the Estimates for the fiscal year ending March 31, 2004.

Pêches et des Océans), propose, — Que les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport, soient maintenant lus une deuxième fois et agréés.

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), au nom de M. Rock (ministre de l'Industrie), appuyé par M. Thibault (ministre des Pêches et des Océans), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

La motion est mise aux voix et, du consentement unanime, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 18 mars 2003, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cauchon (ministre de la Justice), appuyé par M. Thibault (ministre des Pêches et des Océans), — Que le projet de loi C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Le débat se poursuit.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 30, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. Bigras (Rosemont—Petite-Patrie), appuyé par M^{me} Girard-Bujold (Jonquière), propose, — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires afin de ratifier le protocole de Cartagena sur la biosécurité. (*Affaires émanant des députés M-239*)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

MESSAGES DU SÉNAT

Un message est reçu du Sénat comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, dès que le comité sera formé, le cas échéant, est autorisé à étudier les dépenses projetées au crédit 10 du Parlement contenu dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by Ms. Bradshaw (Minister of Labour) — Report on the Employment Equity Act (Labour) for the year 2002, pursuant to the Employment Equity Act, S.C. 1995, c. 44, s. 20. — Sessional Paper No. 8560-372-226-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities*)

PETITIONS FILED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were filed as follows:

— by Mr. Jordan (Leeds—Grenville), one concerning stem cell research (No. 372-1187), two concerning pornography (Nos. 372-1188 and 372-1189) and one concerning the Canada Post Corporation (No. 372-1190).

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:30 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 6:50 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M^{me} Bradshaw (ministre du Travail) — Rapport sur la Loi sur l'équité en matière d'emploi (Travail) pour l'année 2002, conformément à la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44, art. 20. — Document parlementaire n° 8560-372-226-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées*)

PÉTITIONS DÉPOSÉES AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont déposées :

— par M. Jordan (Leeds—Grenville), une au sujet de la recherche sur les cellules souches (n° 372-1187), deux au sujet de la pornographie (n^{os} 372-1188 et 372-1189) et une au sujet de la Société canadienne des postes (n° 372-1190).

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 18 h 30, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 18 h 50, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.